

**DECLARATION DE M. ABDELOUAHAB BELLOUKI,  
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU  
MAROC AUPRES DE L'OIAC**

**88<sup>EME</sup> SESSION DU CONSEIL EXECUTIF DE L'OIAC  
(LA HAYE, 10-13 JUILLET 2018)**

\*\*\*

**Madame la Présidente,  
Monsieur le Directeur Général,  
Excellences,  
Chers collègues,**

1. De prime abord, permettez-moi, Madame la Présidente, Ambassadeur Jana Reinišová, Représentante Permanente de la République Tchèque, de vous exprimer la joie de ma délégation de vous voir présider cet auguste Conseil. Je vous assure du plein soutien et de l'entière coopération de ma délégation en vue de mener, tout au long de votre mandat, les travaux de nos sessions vers de fructueuses conclusions.
2. Il m'est aussi agréable de féliciter l'Ambassadeur Cheikh Mohammed Belal du Bangladesh, Président sortant, qui a démontré durant sa présidence l'excellence de ses qualités professionnelles et humaines.
3. Je tiens également à rendre un vibrant hommage au Directeur Général, l'Ambassadeur Ahmet Üzümcü, qui a permis, durant ses deux brillants mandats, de rehausser le rôle crucial de notre Organisation au sein du régime de non-prolifération des armes de destruction massive. Son indéfectible dévouement et sa forte détermination à relever les défis du désarmement chimique ainsi que l'engagement dynamique des membres du Secrétariat Technique, ont largement contribué à la réalisation des nobles objectifs de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques. Je voudrais également exprimer au prochain Directeur Général de l'OIAC, l'Ambassadeur Fernando Arias, la confiance pleine et entière et le soutien constant du Royaume du Maroc dans l'exercice de ses responsabilités et l'accomplissement de sa mission.
4. Par ailleurs, le Maroc s'associe à la déclaration du Groupe Africain, que j'ai eu l'honneur de prononcer, et à celle du Groupe du Mouvement des Non-Alignés et de la Chine, prononcée par Mme Haifa Aissami Madah, Ambassadeur, Représentante Permanente de la République Bolivarienne du Venezuela.
5. Ma délégation salue vivement l'adhésion de l'Etat de Palestine à la Convention, mesure qui donne un nouveau souffle au processus d'universalisation de cet instrument international, que nous appelons de nos vœux.

**Madame la Présidente,**

6. Dans un contexte marqué par la recrudescence d'emploi des armes chimiques, les Etats Parties sont appelés à redoubler d'efforts afin de protéger la norme contre

l'érosion. Ainsi, le Maroc réitère sa ferme condamnation de l'emploi des armes chimiques par quiconque, où que ce soit, en toute circonstance et pour n'importe quelle raison.

7. En restant fidèle à sa démarche proactive et constructive, mon pays, qui a été associé au Partenariat international contre l'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques, qui a été lancé, le 23 janvier 2018, à Paris, soutient les actions des Etats Parties de doter l'Organisation des outils nécessaires visant l'attribution des responsabilités sur la base de l'impartialité, l'indépendance et l'efficacité.
8. Cette nouvelle initiative doit s'accomplir dans un esprit consensuel, tout en préservant l'unité et le caractère technique de notre Organisation. Cet instrument devrait être mobilisateur, inclusif et basé sur une représentation géographique équitable, et en conformité avec la légalité et le droit international, ainsi qu'avec les principes fondamentaux de la Convention.

**Madame la Présidente,**

9. S'agissant de la destruction des stocks déclarés d'armes chimiques, mon pays se félicite de l'achèvement complet du processus de destruction des armes chimiques en Libye, Russie et Iraq. En outre, nous saisissons cette occasion pour encourager vivement la continuation soutenue des efforts visant la destruction complète des stocks d'armes chimiques restants.
10. Tout en prenant note des résultats récents de la destruction des installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par la République Arabe Syrienne, mon pays encourage la poursuite du dialogue entre cet Etat Partie et le Secrétariat Technique, pour la mise en œuvre optimale des dispositions de la Convention et des décisions pertinentes à ce sujet.
11. Dans ce contexte, ma délégation a pris note du dernier rapport de l'Equipe d'Evaluation des Déclarations (DAT) et constate que malgré les progrès accomplis, plusieurs questions en suspens demeurent sans réponse.
12. En outre, mon pays a pris note des récents rapports de la Mission d'Etablissement des Faits, publiés par le Secrétariat Technique, notamment ceux relatifs aux incidents d'emploi d'armes chimiques en Syrie, à Ltamenah (S/1636/2018 du 13 juin 2018) et Douma (S/1645/2018 du 06 juillet 2018).
13. Ma délégation condamne fermement l'utilisation avérée et continue des armes chimiques en Syrie et souligne la nécessité de traduire les coupables devant la justice.

**Madame la Présidente,**

14. Concernant la quatrième phase du Programme de renforcement de la coopération avec l'Afrique, lancé en janvier 2017, ma délégation souhaite réitérer son soutien aux efforts du Secrétariat Technique qui a mis en place, en concertation avec les pays

africains, diverses activités de renforcement des capacités. A cet égard, ma délégation souligne la nécessité d'une évaluation profonde du Programme Afrique, qui prend en compte les réalités sur le terrain de chaque Etat Partie, permettant aux bénéficiaires d'en tirer davantage profit. Dans ce sens, le Maroc se félicite de la tenue, la semaine passée de la première réunion du Comité Directeur, qui a été mis en place en vue de fournir des avis et des orientations pour la mise en œuvre efficiente dudit Programme.

15. Le Maroc tient à réitérer sa gratitude pour les contributions volontaires en faveur de ce Programme et estime, en revanche, que sa réussite dépend indiscutablement d'une assise financière plus stable et pérenne.
16. Par ailleurs, ma délégation souhaite réitérer l'importance qui devrait être davantage accordée à la mise en œuvre des articles de la Convention X (Assistance et Protection contre les armes chimiques) et XI (Développement Economique et Technologique).

**Madame la Présidente,**

17. Concernant la lutte contre le terrorisme, mon pays, en appuyant les efforts et activités mises en œuvre par le Groupe de travail à composition non-limitée sur le terrorisme ainsi que par le Sous-Groupe de travail sur les acteurs non étatiques, salue la récente nomination de l'Ambassadeur Oji Ngofa du Nigéria en tant que nouveau Président dudit Groupe de travail. Ma délégation lui témoigne sa totale confiance et son soutien dans l'accomplissement de sa mission.
18. Il y a lieu d'indiquer, dans ce cadre, que l'emploi par les acteurs non étatiques de substances chimiques, en tant qu'armes, devrait nous interpellier constamment. Les Etats Parties africains doivent, avec l'appui du Secrétariat Technique, se doter des capacités pour faire face à un tel risque.
19. Ainsi, ma délégation exprime son soutien à toute initiative permettant de contrecarrer cette menace, particulièrement, la mise en place de la Mission d'intervention rapide et d'assistance (RRAM) et l'organisation de rencontres clés, telles que la première Conférence sur la lutte contre le terrorisme chimique, ayant eu lieu les 07 et 08 juin 2018, à La Haye.
20. Par ailleurs, le Maroc salue les travaux menés par le Groupe de travail à composition non-limitée sur les futures priorités (OEWG-FP) de l'Organisation, sous la coprésidence compétente de l'Ambassadrice Sabine Nölke, du Canada et l'Ambassadeur Vusi Bruce Koloane d'Afrique du Sud.
21. Au même titre, ma délégation exprime son plein appui au Groupe de travail chargé des préparatifs de la quatrième Conférence d'Examen, présidé par l'Ambassadeur I Gusti Agung Weska Puja, d'Indonésie.
22. Concernant ce processus, le Maroc souligne la nécessité de renforcer les capacités de protection et d'améliorer la coordination entre toutes les parties prenantes concernées aux niveaux national et régional. À cet égard, l'amélioration des capacités des

laboratoires en matière de ressources humaines et matérielles s'avère cruciale pour atténuer l'impact d'éventuels incidents chimiques.

**Madame la Présidente,**

23. Tout récemment, du 19 au 21 juin 2018, le Maroc a eu l'honneur d'accueillir, à Marrakech, la 16<sup>ème</sup> Réunion Régionale des Autorités Nationales des Etats Parties d'Afrique, à laquelle ont pris part des délégations issues de 38 Etats Parties africains et 6 organisations régionales et internationales. Cette rencontre a pu servir de forum au cours duquel les Etats Parties de la région ont pu examiner les questions liées au commerce des produits chimiques, ainsi que le rôle joué par les douanes dans l'application du régime des transferts de la Convention aux produits chimiques inscrits. Cette réunion régionale a permis de mieux cerner les priorités africaines et d'approfondir davantage notre réflexion sur les moyens à même de renforcer la coopération entre le Secrétariat Technique de l'OIAC et les Etats Parties africains.
24. En conclusion, j'aimerais souligner que la ville de Marrakech aura, également, le privilège d'abriter, du 29 au 31 octobre 2018, la 18<sup>ème</sup> édition de l'Atelier Annuel de la Coordination de l'Assistance et de la Protection (AACW). Cet exercice permettra une interaction entre les Etats Parties et le Secrétariat Technique en vue de recueillir des contributions de toutes les régions, afin d'élaborer des recommandations en vue de l'amélioration des programmes d'assistance et de protection. L'objectif étant d'aider les États Parties à s'acquitter de leurs obligations découlant de l'Article X de la Convention.

Je vous remercie pour votre attention.

**Madame la Présidente,**

Je souhaite que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de la 88<sup>ème</sup> session du Conseil Exécutif.